

167^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, 30 septembre 2020

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

CE167/2
12 août 2020
Original : anglais

COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Introduction

1. En mai 2016, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté le *Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques* (dont le sigle anglais est FENSA).¹ Étant donné le statut juridique indépendant de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), ce cadre stratégique ne s'est pas automatiquement appliqué à l'OPS avant d'être expressément approuvé et adopté par une résolution des États Membres de l'OPS par l'entremise de ses Organes directeurs.

2. En septembre 2016, les États Membres de l'OPS ont adopté le *Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques* aux termes de la résolution CD55.R3 lors du 55^e Conseil directeur. Les États Membres de l'OPS ont chargé la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) de mettre en œuvre le cadre de collaboration de manière cohérente et systématique, et en coordination avec le Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), afin de parvenir à une pleine opérationnalisation dans un délai de deux ans, en tenant compte du cadre constitutionnel et juridique de l'OPS. La Directrice a également été priée de faire rapport sur la mise en œuvre du FENSA au Comité exécutif de l'OPS, par l'intermédiaire de son Sous-comité du programme, du budget et de l'administration, dans le cadre d'un point permanent de l'ordre du jour devant être examiné chaque année lors de la session de juin du Comité. Le présent document contient le rapport du BSP pour 2019.

3. Le rapport annuel du BSP sur les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OPS, qui fait partie de la mise en œuvre du FENSA à l'OPS, sera présenté au Comité exécutif à la 167^e session sous un point séparé de l'ordre du jour.

Mise en œuvre du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

4. Le BSP a démarré la mise en œuvre du FENSA immédiatement après son adoption par les États Membres de l'OPS en septembre 2016. Pour assurer sa mise en œuvre cohérente, le point focal de l'OPS pour le FENSA a tenu le personnel continuellement

¹ Résolution WHA69.10 (2016).

informé de toutes les procédures applicables et a formulé des orientations et des recommandations aux premiers stades des collaborations potentielles. Les politiques et procédures internes pertinentes ont été révisées et mises en œuvre sans occasionner de perturbations pour les collaborations en cours.

5. Comme demandé par les États Membres de l'OPS dans le cadre de la résolution CD55.R3 (2016), lors de l'adoption du FENSA, le BSP assure une étroite coordination avec le Secrétariat de l'OMS pour veiller à la mise en œuvre cohérente et systématique du cadre de collaboration, en tenant compte du statut juridique de l'OPS et de sa Constitution. Le point focal de l'OPS pour le FENSA discute régulièrement des questions relatives au cadre de collaboration avec le Secrétariat de l'OMS et échange des informations en vue de maintenir une approche coordonnée tout en rationalisant les processus. Le BSP a également adapté le guide de l'OMS à l'usage du personnel à l'OPS, conformément à la résolution CD55.R3.

6. En ce qui concerne les outils de l'OMS pour le FENSA, le Secrétariat de l'OMS a informé ses Organes directeurs qu'il a amélioré le registre des acteurs non étatiques de l'OMS pour y inclure les profils, les collaborations, les plans de collaboration et les rapports annuels des acteurs non étatiques en relations officielles.

7. Le BSP a également développé et conduit des sessions de formation pour le personnel de l'OPS. Les supports de formation sont régulièrement mis à jour et adaptés pour tenir compte des commentaires et des expériences, y compris les meilleures pratiques et les exemples pratiques de collaborations. La formation continuera à évoluer de manière itérative, en fonction des retours des participants. Outre les sessions de formation dispensées, le point focal de l'OPS pour le FENSA a organisé des séances d'information sur le FENSA dans le cadre de ses activités de sensibilisation dans l'ensemble du BSP, y compris une session sur le FENSA lors de la réunion annuelle des administrateurs de l'OPS.

8. Bien que des efforts importants aient été consentis et que le FENSA ait été pleinement mis en œuvre au sein de l'OPS, certains défis persistent. Les ressources, tant financières qu'humaines, nécessaires pour élaborer, mettre en œuvre et maintenir intégralement un système de diligence raisonnable et d'évaluation des risques dans toute l'Organisation, tant pour les procédures types que pour les procédures simplifiées, sont toujours insuffisantes. En raison des contraintes en matière de ressources, il est également difficile de mettre en œuvre un programme de formation solide qui doit continuellement évoluer pour être le plus efficace possible, et d'assurer le suivi et la mise à jour des guides et des procédures afin de garantir leur pertinence et leur applicabilité continues.

Collaboration

9. Comme l'Organisation le fait depuis de nombreuses années, y compris avant le FENSA dans le cadre des *Directives de l'Organisation panaméricaine de la Santé sur la collaboration avec les entreprises commerciales*, l'OPS collabore de manière proactive

avec un large éventail d'acteurs non étatiques en vue de soutenir les États Membres et de remplir la mission de l'Organisation. Pour chaque collaboration proposée, le BSP conduit un processus de diligence raisonnable pour évaluer les risques potentiels et les comparer aux avantages escomptés, favorisant ainsi la collaboration avec les acteurs non étatiques tout en préservant l'indépendance, l'intégrité et la réputation de l'Organisation.

10. En 2019, le BSP a effectué plus de 200 examens types de diligence raisonnable et d'évaluation des risques, soit une augmentation de près de 70 % par rapport à l'année précédente, ainsi que des centaines d'examens simplifiés pour les collaborations à faible risque.² L'adoption significative des examens FENSA en 2019 est le fruit de la collaboration continue de l'Organisation et des efforts de sensibilisation du point focal de l'OPS pour le FENSA afin de s'assurer que les processus du FENSA sont suivis. Parmi les exemples de collaboration qui en résultent, on peut citer : *a)* la collaboration avec des organisations non gouvernementales sur la santé et le développement de la petite enfance, *b)* la collaboration avec une université pour élaborer un recueil des meilleures pratiques et des contributions de la pratique des soins infirmiers et des soins donnés par les sages-femmes dans les soins de santé primaires, *c)* la collaboration avec une fondation pour soutenir l'examen par l'OPS de l'impact des vaccins conjugués contre les pneumocoques sur la mortalité et *d)* la collaboration avec une entité du secteur privé pour diffuser des informations sur la salubrité des aliments. En outre, le BSP participe fréquemment à des réunions et à des manifestations avec des acteurs non étatiques, les invitant à des réunions de l'OPS et assistant à des réunions et manifestations organisées par des acteurs non étatiques. Le BSP entretient également une étroite collaboration avec les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OPS. Par exemple, 38 délégués de 15 acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OPS ont assisté au 57^e Conseil directeur en septembre 2019, et bon nombre de ces acteurs non étatiques ont fait des déclarations très utiles sur des sujets qui les intéressent.

Le FENSA pendant la pandémie de COVID-19

11. Conformément à l'article 73 du FENSA, la Directrice du BSP a fait montre d'une certaine souplesse dans l'application de ses procédures afin de répondre plus rapidement à la pandémie de COVID-19. Plus précisément, la Directrice a autorisé une procédure simplifiée du FENSA pour toute proposition de collaboration liée à la riposte du BSP à la COVID-19, en vertu de laquelle il est demandé aux acteurs non étatiques de fournir des

² Le BSP procède à un examen type de diligence raisonnable et d'évaluation des risques si une collaboration proposée implique, entre autres questions, une contribution financière ou en nature, l'établissement de politiques, de normes et de règles, le secteur privé ou toute entité affiliée au secteur privé, ou des acteurs non étatiques dont les politiques ou les activités ont un effet négatif sur la santé humaine. Un examen simplifié peut être réalisé lorsque la collaboration proposée est de nature répétitive (c'est-à-dire lorsqu'une évaluation de l'acteur non étatique a déjà été effectuée et que les activités sont les mêmes) ou est considérée comme présentant un faible risque (par exemple, la participation à une réunion avec un acteur non étatique qui n'est pas classé dans la catégorie « secteur privé » et lorsque la réunion n'implique pas l'établissement de politiques, de normes et de règles).

informations de base,³ avec lesquelles le BSP procède à une diligence raisonnable et une évaluation des risques accélérées conformément au FENSA, en achevant ces examens dans les 48 heures si aucun risque ou problème n'est identifié. Cette mesure a été jugée nécessaire pour garantir un processus rapide qui favorise une vaste collaboration à l'appui de la riposte de l'OPS à la pandémie tout en préservant l'intégrité, l'indépendance et la réputation de l'Organisation. Le processus simplifié adopté par le BSP est similaire à celui que le Secrétariat de l'OMS a également établi pour la collaboration avec les acteurs non étatiques liée à la COVID-19. Des informations supplémentaires seront incluses dans le rapport annuel sur le FENSA qui sera soumis au Comité, par l'intermédiaire de son Sous-comité du programme, du budget et de l'administration, en 2021.

Mesure à prendre par le Comité exécutif

12. Le Comité exécutif est invité à prendre note du présent rapport et à formuler tous commentaires qu'il pourrait juger pertinents.

- - -

³ Les informations demandées comprennent : le nom, l'adresse, le site web, les statuts, la composition de la gouvernance, les sources de financement et une déclaration signée de divulgation sur les armes et le tabac.